

Protection de la ressource en eau

La préservation de la qualité de l'eau alimentant les captages avant distribution est **un enjeu majeur de notre territoire** puisqu'elle permet de protéger au mieux la santé des consommateurs et d'éviter des traitements en cas de pollution.



Les **Déclarations d'Utilité Publique** (DUP) et les études de **Bassin d'Alimentation de Captage** (BAC) sont des outils complémentaires visant à protéger la ressource en eau. Ces outils permettent d'agir de manière préventive et durable sur la qualité de la ressource et d'anticiper les problèmes.

Les DUP instaurent des **périmètres de protection** (immédiat, rapproché, éloigné) autour des captages et réglementent via un arrêté préfectoral les activités à l'intérieur de ces périmètres. Il s'agit d'une protection obligatoire (depuis 1992), réglementée, qui agit contre les pollutions accidentelles et ponctuelles.

Les études de BAC permettent de définir le **bassin alimentant le captage**, soit la surface totale sur laquelle toute goutte d'eau tombée au sol rejoindra par infiltration et/ou ruissellement le captage. Des actions sont ensuite mises en place sur ce bassin pour améliorer la qualité des eaux au captage. C'est une protection basée sur le volontariat qui agit contre les pollutions diffuses.

A l'échelle du territoire de l'EPAGE Sequana, une vingtaine d'études de BAC, couplées dans certains cas à des procédures de DUP, sont en cours de réalisation. Elles sont menées par les collectivités responsables de l'alimentation en eau potable et bénéficient d'un soutien technique (de l'EPAGE Sequana, du Conseil Départemental de la Côte d'Or, de l'Agence Régionale de Santé de et de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or) et financier (de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de Côte d'Or).

Travaux de l'année 2020

Entretien de la végétation rivulaire : l'EPAGE Sequana est intervenu cette année sur la Laigne, le ruisseau de Marcenay, la Digeanne, la Groême, l'Ource, la Seine et le ruisseau de Courcelles. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CHENOT.



Rétablissement de la petite continuité : afin de rétablir le transit piscicole et sédimentaire, d'améliorer les capacités hydrauliques ainsi que le fonctionnement du cours d'eau, dix passages busés ont été remplacés par des dalots sur les communes d'Étalante, Bure-les-Templiers,

Moitron, Saint-Broing-les-Moines, Gevrolles et Poinçon-les-Larrey. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BBF pour un montant de : 83 562€ HT et ont été financés à 90 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Restauration physique de cours d'eau : des banquettes végétalisées ont été réalisées sur la Seine et la Laigne à Châtillon-sur-Seine et Laignes. Les principaux objectifs de ce type d'aménagement sont la diversification des habitats aquatiques et des écoulements ainsi que l'oxygénation et le décolmatage



des fonds. Le coût des travaux s'élève à 11 635 € HT pour le site de Laignes et 22 250 € HT pour celui de Châtillon-sur-Seine. Ils ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 20 % par la Région Bourgogne Franche Comté et 10 % par le Conseil Départemental de Côte d'Or.



EAU
SEINE
NORMANDIE
Agence de l'eau

SeQuana EPAGE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ